

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0756 du 16/06/2021

Arrêté du 14 juin 2021

ARRETE PORTANT RADIATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant radiation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'article 72 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles ;

Vu la convention de rupture conventionnelle en date du 29 mars 2021 conclue entre la Direction départementale des Finances publiques de la Loire et Monsieur Michel VILLEMAGNE ;

ARRÊTE**Article premier**

Monsieur Michel VILLEMAGNE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, chef de service comptable de 5^{ème} catégorie, est radié des cadres de la direction générale des Finances publiques, à compter du 1^{er} juillet 2021, date de la cessation définitive de ses fonctions.

Article 2

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 14 JUIN 2021

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756